

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 juin 2007
(convocation du 11 juin 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|---|---|
| M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude | M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude |
| Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25) | Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel |
| M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert | M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis |
| M. BANNEL Jean Didier à M.QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20) | M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia |
| M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45) | Mme DUMONT Dominique à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00) |
| Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00) | M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel |
| Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles | M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime |
| M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain | M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00) |
| M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André | M. LOTHAIRE Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15) |
| M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry | M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre |
| Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel | M.MANSENCAL Alain à M.LOTHAIRE Pierre (à partir de 11 h 20) |
| M. CAZENAVE Charles à M.MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25) | M.SEGUREL J.Pierre à M.FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00) |
| Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel | M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain |
| M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max | M.TOUTON Elisabeth à M.SIMON Patrick (à partir de 12 h 15) |
| Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel | Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30) |

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - Cession d'un terrain sis rue de la Seiglière à la société OLANO -
Autorisations - Décision**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par acte du 27 avril 2006 notre Etablissement public s'est rendu propriétaire d'un ensemble immobilier industriel situé à BORDEAUX rue de la Seiglière et rue Belcier, cadastré BW n°38 pour une contenance totale de 1833 m².

Cette acquisition était poursuivie dans l'objectif de promouvoir l'activité économique liée au MIN de Brienne d'une part, et pour conforter, d'autre part, l'urbanisation cohérente de la façade de la Place Ferdinand Buisson.

Cet objectif a été affirmé de nouveau lors de la publication du PLU qui a classé les terrains en façade sur la place dans la zone d'habitation UCv et le solde, à l'arrière, dans la zone économique UE.

Aujourd'hui, après complète démolition du bâtiment industriel, nous disposons d'une offre d'acquisition d'un terrain économique de la part de la Société OLANO désireuse d'étendre ses activités en lien avec la vocation économique du secteur.

Il s'agit en effet pour cette entreprise spécialisée dans la logistique et le transport de produits frais de procéder à l'agrandissement de son actuelle implantation contiguë afin d'être en mesure de renforcer et pérenniser son site bordelais.

De même, nous disposons d'une offre d'acquisition de la partie en façade de la part de l'Association du Secours Populaire Français dont le projet est bien conforme aux orientations d'urbanisme.

L'emprise du terrain nu qui pourrait donc être cédée à la Société OLANO serait d'environ 1 770 m² à détacher de la parcelle susvisée BW 38 et de l'emprise déclassée de la rue Belcier, et ce, moyennant le prix de 200 € HT le m² qui n'est pas inférieur à l'avis de France Domaine du 26 avril 2007.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter avec la société OLANO, dont le siège social est situé ZI de Jalday à SAINT JEAN DE LUZ 64500 ou toute autre personne physique ou morale qu'elle pourrait se substituer dans le cadre de son projet précité, en vue de la cession à son profit d'une emprise de terrain nu en l'état d'environ 1 770 m² à détacher de la parcelle actuellement cadastrée BW n° 38 située rues Belcier et de la Seiglière à BORD EAUX et de l'emprise déclassée de la rue Belcier, et ce, moyennant le prix de 200 euros HT le m²

- à signer l'acte de cession et tous autres documents afférents à cette transaction et notamment le document d'arpentage.

B – DECIDER

Que le montant de la recette sera inscrit au Budget de l'exercice en cours (Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB A 430).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 JUILLET 2007**

PUBLIÉ LE : 4 JUILLET 2007

M. BERNARD LABISTE